

2026/020

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, CICOCELLA Sébastien, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, FANJAT Pierre, METAY Cédric, FRANÇOIS Héloïse,

Date de la convocation : 15 avril 2026

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 05 mars 2026 approuvant le budget primitif de l'exercice 2026,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 avril 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025,
Considérant qu'en raison du renouvellement du Conseil municipal à l'issue des élections municipales, le budget primitif de l'exercice 2026 a été adopté avant l'approbation du compte financier unique et l'affectation des résultats,

Au nom de la commission finances, Madame Patricia FAVRE-PETIT-MERMET, 1^{ère} adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte financier unique 2025 s'élève 308 153.91 €.

Madame FAVRE-PETIT-MERMET propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 303 616.88 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 4 537.03 €.

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame FAVRE-PETIT-MERMET, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget principal, pour un montant de 303 616.88 € à la section d'investissement et pour un montant de 4 537.03 € à la section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 23 avril 2026

Le Maire,
Serge MERCIER

